



Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage national et interprofessionnel des Compagnons du Devoir  
Article 17 de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 - Salaires 2018

## SIMPLIFIEZ-VOUS LA TAXE

Document uniquement réservé aux entreprises localisées en France, hors départements 57, 67 et 68, à retourner impérativement avant le 28 février 2019.

Gestion Analyse : IB

**OCTA SERVITAXE**  
115, boulevard Charles Arnould - CS 50043  
51721 REIMS CEDEX

 [servitaxe@compagnons-du-devoir.com](mailto:servitaxe@compagnons-du-devoir.com)  
[www.servitaxe.org](http://www.servitaxe.org)

**0800 94 66 99**  
Appel gratuit depuis un poste fixe

### CABINET COMPTABLE

Référence :  
Nom :  
SIRET :  
Adresse :  
CP : Ville :  
Téléphone : Fax :  
Personne à contacter :  
E-mail :

Apprenti(s) en 2018 : Oui / Non

Effectif total annuel moyen (défini par l'article L1111-2 du Code du Travail) :

Nombre d'apprenti(s) présent(s) au 31/12/2018 :

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

À remplir en cas de modification des informations ci-dessus :

SIRET :  
NAF : IDCC :  
Raison sociale :  
Adresse :  
CP : Ville :  
Téléphone : Fax :  
Personne à contacter :  
E-mail :

Si votre effectif total annuel moyen calculé ci-dessus est **supérieur ou égal à 250 salariés**, contactez SERVITAXE au 0 800 94 66 99 (N°VERT) ou téléchargez votre bordereau sur [www.servitaxe.org](http://www.servitaxe.org)

### TAXE D'APPRENTISSAGE

Masse salariale 2018 **S** = ,00€ x 0,68% = taxe brute = **A** = ,00€  
Frais de stage (Frais limités à 3% de A, joindre impérativement la copie des conventions de stage) = **B** = ,00€  
Taxe d'apprentissage nette A - B = **C** = ,00€  
**MONTANT À PAYER C** = ,00€

**EXONÉRATION**  
masse salariale inférieure ou égale à 107 890 € **ET** au moins 1 apprenti présent pendant l'année.

**VOUS N'AVEZ PAS À REGLER**

### APPRENTI(S) PRÉSENT(S) AU 31/12/2018 (joindre impérativement la copie du (des) contrat(s))

Si vous avez accueilli un apprenti dans votre entreprise et que celui-ci est encore présent au 31/12/2018, vous devez affecter le concours financier obligatoire au CFA d'accueil. L'OCTA SERVITAXE se charge d'informer et de reverser aux Centres de Formation d'Apprentis concernés, sur la base des éléments du tableau ci-dessous. Si vous avez plusieurs apprentis, merci de nous communiquer la liste complète sur papier libre.

Nom et Prénom de l'apprenti	Date du contrat		N°UAI	Nom et adresse du Centre de Formation des Apprentis	Diplôme préparé
	Début	Fin			

 Seuls les contrats d'apprentissage sont concernés

## RÉPARTITION (facultatif)

Au titre de la Fraction Régionale pour l'Apprentissage (FRA) = Taxe brute (A) x 51 % ➔ **D=** ,00€

AU TITRE DU QUOTA	
Quota = A = taxe brute x 26 % ➔ <b>E=</b>	,00€
Concours financiers obligatoires aux CFA de vos apprentis (CFO) ➔ <b>F=</b>	,00€
<b>SOLDE AFFECTABLE (G = E - F) ➔ G=</b>	,00€

AU TITRE DU HORS QUOTA	
Hors quota (H = C - D - E) ➔ <b>H=</b>	,00€
Cat.A (Niveaux V, IV et III) = H x 65 % ↓	<b>I=</b> ,00€
Cat.B (Niveaux II et I) = H x 35 % ↓	<b>J=</b> ,00€

## REVERSEMENTS AUX CFA, AUX ECOLES ET AUTRES ORGANISMES (facultatif)

N°UAJ	Nom et adresse de l'établissement	QUOTA	HORS QUOTA	
			Cat.A	Cat.B

## MODE DE RÈGLEMENT

Par chèque, n° :  
établi à l'ordre de l'OCTA SERVITAXE

Par virement sur le compte (indiquer "TA + votre SIRET" dans le libellé)  
Titulaire de Compte : OCTA AOCDF SERVITAXE  
Domiciliation : Centre d'Affaires IDF Institutions  
BIC : BNPAFRPPXXX  
IBAN : FR76 3000 4025 1600 0103 6561 544

Par mandat

## DOCUMENTS À RETOURNER

Déclaration dûment remplie  
Contrat(s) d'apprentissage  
Convention(s) de stage  
Règlement

## SIGNATURE DU FORMULAIRE

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des informations déclarées.  
Nom, date, signature et cachet de l'entreprise.



Une question ?  
Nous sommes  
à votre écoute



0800 94 66 99

Appel gratuit depuis un poste fixe

OCTA SERVITAXE  
115, boulevard Charles Arnould  
CS 50043 - 51721 REIMS Cedex



**Taxe d'apprentissage  
à verser impérativement  
avant le 28 février 2019.  
Après cette date, le montant  
dû sera majoré de 100 %  
par le Trésor Public.**